

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

### CLASSE 1 - Comptes de Capitaux

Les comptes de la classe 1 regroupent les capitaux propres, les autres fonds propres, les emprunts et dettes assimilées et les comptes de liaison.

1060000000	Réserves	Les réserves sont en principe des résultats bénéficiaires affectés durablement jusqu'à décision contraire des organes compétents.			V
1060100000	Réserves Casuel (de Doyenné)	La réserve Casuel est constituée de la différence entre les recettes Casuel et les versements effectués au Diocèse et en déduction des frais de formation. A chaque début d'exercice (N), lors de l'affectation du résultat de (N-1), le Doyenné détermine le montant (M) à passer à la réserve casuel – compte 1060100000 : (A) Compte 755100000 – Recettes du Casuel (B) Compte 655100000 – Dépenses du Casuel (C) Compte 617000000 – Dépenses de formation Suivant la formule : $(M) = A - B - C$ L'écriture est passée avec l'ensemble des écritures d'affectation du résultat de (N-1), par le service du Diocèse.			Doy
1100000000	Report à Nouveau (Solde créditeur)	Le report à nouveau bénéficiaire constitue à certains égards un poste de « réserves » de caractère provisoire. Ce compte est : est crédité lors de l'affectation du résultat bénéficiaire ( par le débit du compte 1200000000),			V
1190000000	Report à Nouveau (Solde débiteur)	Le report à nouveau bénéficiaire constitue à certains égards un poste de « réserves » de caractère provisoire. Ce compte est : est débité du résultat déficitaire de l'exercice précédent (par le crédit du compte 1290000000).			

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

1200000000	<b>Résultat Net de l'Exercice (Excédent)</b>	Ce compte est généré par la clôture de l'exercice précédent lorsque le compte de résultat est excédentaire, son solde est créditeur. Il est soldé par le crédit du compte 110000000 « REPORT à NOUVEAU »			V
1290000000	<b>Résultat Net de l'Exercice (Déficit)</b>	Ce compte est généré par la clôture de l'exercice précédent lorsque le compte de résultat est déficitaire, son solde est débiteur. Il est soldé par débit du compte 110000000 « REPORT à NOUVEAU »			V
1600000000	<b>Emprunts HP</b>	Ce compte constate les sommes dues au titre des engagements antérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2010. Les emprunts postérieurs à cette date ne peuvent être souscrits qu'auprès de la CEADA			V
1600001000	<b>Emprunts P</b>	Ce compte constate les sommes dues au titre des engagements souscrits auprès de la CEADA. Ce compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• est crédité du montant des nouveaux emprunts</li> <li>• est débité du montant des annuités en capital de remboursement</li> </ul>			Par / Doy
1800000000	<b>Comptes de Liaison</b>	L'utilité des comptes de liaison est de permettre de comptabiliser les charges, produits et apports permanents au bilan provenant des différents établissements (Diocèse, Doyennés, Paroisses).		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	V
1800000100	<b>Compte de Liaison Immobilier</b>	Ce compte enregistre les participations des paroisses aux travaux immobiliers dont l'immobilisation est prise en charge par le diocèse.		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

1890000000	<b>Fonds Dédiés (dons affectés)</b>	Les « Fonds dédiés » sont des rubriques du passif. Ils servent à enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	v
------------	---	---	--	---	---

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

### CLASSE 2 - Comptes d'immobilisations

Les comptes de la classe 2 regroupent les immobilisations qui sont une catégorie d'actifs destinés à servir durablement. Pour faire partie des immobilisations, les critères sont \*

la durée de vie doit être supérieure à un an

- tout matériel de plus de 1000€
- tout chantier de travaux de plus de 5000€

2130000200	Travaux Immobiliers-Installations-Aménagements	Constructions sur sol propre regroupant à la fois les bâtiments mais aussi tout ce qui permet d'y accéder de manière privative et de les utiliser normalement, quelle que soit ensuite la destination de ces bâtiments.			V
2140000200	Construction Sur Sol d'Autrui	<p>Ce compte enregistre la valeur d'origine des constructions appartenant à l'Association, édifiées sur le sol d'autrui.</p> <p>Les travaux réalisés dans les églises communales ou dans des immeubles n'appartenant pas à l'Association Diocésaine, peuvent être inscrits dans ce compte.</p> <p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Travaux d'aménagements réalisés dans le chœur de l'Eglise Notre Dame (rehaussement du chœur, élargissement de la tribune, etc.....</i></li> <li>• <i>Travaux de rénovation complète (toiture, charpente, cloisonnement, chauffage, électricité, ouverture) réalisés dans la salle paroissiale St Georges qui appartient à l'Association des amis de St Georges, association paroissiale dormante qui met la salle à disposition de la Paroisse</i></li> </ul> <p>Toute opportunité de construction sur sol d'autrui devra être appréciée par rapport la pérennité de l'occupation par la paroisse. L'autorisation préalable du Diocèse est requise.</p>			V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

2180000200	<b>Mobilier / Matériel</b>	Ce compte enregistre la valeur d'acquisition des mobiliers et matériels dont la durée d'utilisation est supérieure à un an.			V
2310000200	<b>Immobilisations en Cours</b>	Ce compte enregistre la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice (notamment des acomptes versés). Ce compte est crédité lors de l'achèvement des immobilisations par le débit des comptes d'immobilisation concernés.			Par / Doy
2740000200	<b>Prêts</b>	A compter de la parution de ce présent guide, aucun prêt ou avance ne peuvent être consentis par les Paroisses et Doyennés.			V
2813000200	<b>Amort Travaux Immobiliers, Installations, Aménagements</b>	Ce compte constate les dotations aux immobilisations comptabilisées au compte 213000200.		Les dotations sont calculées par les Services Comptables du Diocèse.	V
2814000200	<b>Amort Constructions Sur Sol d'Autrui</b>	Ce compte constate les dotations aux immobilisations comptabilisées au compte 214000200.		Les dotations sont calculées par les Services Comptables du Diocèse.	V
2818000200	<b>Amort Mobilier / Matériel</b>	Ce compte constate les dotations aux immobilisations comptabilisées au compte 218000200.		Les dotations sont calculées par les Services Comptables du Diocèse.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

**CLASSE 3 - Comptes de stocks**

Les comptes de la classe 3 ne sont pas utilisés dans la comptabilité des structures de l'association diocésaine.

**CLASSE 4 - Comptes de tiers**

Les comptes de la classe 4 sont des comptes de tiers qui enregistrent au cours de l'exercice les créances et les dettes liées à des opérations non exclusivement financières réalisées en général à court terme (à moins d'un an)

Par extension, ils enregistrent les écritures de régularisation des charges et des produits.

4010000100	Fournisseurs périmètre	Ce compte sert à comptabiliser les factures de l'économat diocésain (taxes foncières périmètre, assurances périmètre et les factures de Chancellerie) non réglées au 31 Décembre.			Par / Doy
4201000000	Casuel	Ce compte enregistre au crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>les enveloppes de baptêmes</li> <li>les produits des processions d'offrande des mariages et des funérailles</li> <li>une partie des recommandations (enregistrées au compte 452120000)</li> </ul> Pour chacun des trois premiers trimestres, les comptes 4201000000 sont soldés au travers du paiement trimestriel. <b>Cf Bordereau 1</b> Pour le quatrième trimestre, les comptes 4201000000 restants sont soldés au travers de la comptabilisation du bordereau(cf 456210000). <b>Cf Bordereau 2</b>			Par
4210000000	Personnel - Rémunérations dues au 31 décembre	Ce compte enregistre à son crédit les rémunérations nettes du personnel non payées à la date du 31 décembre. Ce compte est débité lors du règlement de ces rémunérations.			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

437000000	Organismes Sociaux	<p>Ce compte enregistre à son crédit les charges sociales sur salaires du personnel non payées à la date du 31 décembre.</p> <p>Ce compte est débité lors du règlement de ces charges.</p>			Par / Doy
45210xxxx	Quêtes Impérées	<p>Il s'agit des quêtes décidées par l'Evêque qui en établit chaque année l'agenda. Elles sont faites en lieu et place de la première quête.</p> <p>Chaque quête impérée donne lieu à un compte spécifique dans le cadre du calendrier défini par le Diocèse.</p> <p>Ces comptes enregistrent au crédit les sommes perçues.</p> <p>Pour chacun des trois premiers trimestres, les comptes 45210xxxx sont soldés au travers du paiement trimestriel. <b>Cf Bordereau 3</b></p> <p>Pour le quatrième trimestre, les comptes 45210xxxx restants sont soldés au travers de la comptabilisation du bordereau (cf 456110000). <b>Cf Bordereau 4</b></p>		<p>Ce compte doit être soldé au 31 décembre.</p>	Par

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
4521200200	Recommandations à Répartir	<p>Il s'agit des recommandations des familles à la prière de toute la communauté au moment de la Toussaint et du jour des morts comme au cours de l'année afin de prier 1 fois par mois (de novembre à octobre suivant) pour les défunts recommandés.</p> <p>Le montant de ces recommandations est fixé par le Diocèse.</p> <p>Les montants perçus sont enregistrés durant toute l'année comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (D) du compte de classe 5 (caisse ou banque)</li> <li>• (C) du compte 452120020 – Recommandations à répartir</li> </ul> <p>Au 31 décembre, la Paroisse solde son compte comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (D) du compte 452120020 – Recommandations à répartir</li> <li>• (C) du compte 453200000 – Honoraires de messe pour 12 messes</li> <li>• (C) du compte 721000000 - Produit Paroisse / Recommandations pour un montant égal à 50% du solde restant après l'affectation des 12 messes.</li> <li>• (C) du compte 420100000 – Casuel pour le solde</li> </ul>		Ce compte doit être soldé au 31 décembre.	Par



COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
452500000	2èmes Quêtes	<p>La deuxième quête revient au Diocèse pour être reversée 1/3 à l'Enseignement Catholique pour sa pastorale, 2/3 à l'Apostolat des Laïcs, pour les mouvements d'Eglise.</p> <p>Au fur et à mesure des entrées, la Paroisse enregistre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (D) du compte de classe 5 (caisse ou banque)</li> <li>• (C) du compte 452500000 – 2èmes quêtes à reverser</li> </ul> <p>Pour chacun des trois premiers trimestres, les comptes 452500000 sont soldés au travers du paiement trimestriel. <b>Cf Bordereau 3</b></p> <p>Pour le quatrième trimestre, les comptes 452500000 restants sont soldés au travers de la comptabilisation du bordereau (cf 456110100). <b>Cf Bordereau 4</b></p>		Ce compte doit être soldé au dernier jour de chaque trimestre.	Par
453100000	Denier de l'Eglise	<p>Le denier de l'Eglise collecté est affecté en totalité à la rémunération des prêtres et animateurs laïcs en pastorale. Il doit être reversé au service du diocèse.</p> <p>Au fur et à mesure des entrées, la Paroisse enregistre les versements en <b>espèces</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (D) du compte 530000000 - Caisse</li> <li>• (C) du compte 453100000 – Denier de l'Eglise</li> </ul> <p>Chaque trimestre, à l'aide du bordereau spécifique (<b>Cf Bordereau 5</b>), la Paroisse solde son compte Denier de l'Eglise comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (D) du compte 453100000 – Denier de l'Eglise</li> <li>• (C) du compte de classe 5 – Banque</li> </ul> <p>Les <b>dons par chèques</b> sont transmis tels quels au service du denier du Diocèse sans comptabilisation au niveau des Paroisses.</p>			Par

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
453200000	Honoraires de Messes	<p>Ce compte enregistre les intentions de messe demandées par les familles. Chaque prêtre ne peut recevoir qu'un honoraire de messe par jour (même s'il en célèbre plusieurs). Pour simplifier, chaque Paroisse, une fois par mois, verse à chaque prêtre un montant égal à 30 « tarifs » de messe par mois.</p> <p>Le trésorier de Paroisse doit s'assurer qu'au 31 décembre de chaque année, il n'a pas un solde d'honoraires de messes supérieur aux honoraires qu'il sert habituellement aux prêtres pendant un an.</p> <p>Au fur et à mesure des entrées, la Paroisse enregistre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (D) du compte de classe 5 (caisse ou banque)</li> <li>• (C) du compte 453200000 – honoraires de messes</li> </ul> <p>Chaque mois, la Paroisse verse à chacun de ses prêtres ses honoraires de messes dus, (sur la base de 30 par mois) qu'elle comptabilise comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (D) du compte 453200000 – honoraires de messes</li> </ul> <p>(en libellant : Honor. de messes du mois de mm/aa, abbé XXXXXXXX)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (C) du compte 5 – Banque</li> </ul> <p>Chaque année, la Paroisse verse son excédent d'honoraires à l'aide du bordereau Diocèse <b>Cf Bordereau 6</b></p>		Ce compte doit être égal : tarif d'une messe x 360 jours x nombre de prêtres en activité dans la paroisse	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

4534000000	Quête CCFD à reverser	<p>Il s'agit d'une quête demandée par le CCFD, qui lui est destinée avec l'accord du Diocèse. Elles sont faites au fond de l'église. Le CCFD peut en emporter le fruit. En cas d'enregistrement dans les comptes paroissiaux, la Paroisse comptabilise au jour de la quête :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (D) du compte de classe 5 (caisse ou banque)</li> <li>• (C) du compte 453400000 – Quête CCFD à reverser</li> </ul> <p>Lors de l'envoi du chèque au CCFD, elle comptabilise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (D) du compte 453400000 – Quête CCFD à reverser</li> <li>• (C) du compte 5 – Banque</li> </ul>			Par
4561101000 + Rôle tiers	Bordereau Diocèse	<p>Ce compte enregistre les mouvements comptables et financiers au 31 décembre de chaque année entre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> la Paroisse et le Diocèse, d'une part (<b>cf Bordereau 4</b>)</li> <li><input type="checkbox"/> le Doyenné et le Diocèse d'autre part (<b>cf Bordereau 7</b>)</li> </ul> <p>Le bordereau Diocèse est renseigné suivant le modèle élaboré.</p> <p>Il y a lieu de solder tous les comptes de classe 4 énumérés sur ce bordereau.</p> <p>Ce bordereau est <b>pièce comptable</b> tant chez l'émetteur que chez le récepteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· comptabilisé dans le journal PAROD au <b>minimum</b> au 31 décembre (4 T)</li> <li><input type="checkbox"/> comptabilisé dans le journal de trésorerie à la date du paiement.</li> </ul>			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
4562101000 + Rôle tiers	Bordereau Paroisse/Doyenné	<p>Ce compte enregistre les mouvements comptables et financiers au 31 décembre de chaque année entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la Paroisse et le Doyenné (<b>cf Bordereau 2</b>)</li> </ul> <p>Ce bordereau est <b>pièce comptable</b> tant chez l'émetteur que chez le récepteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>comptabilisé dans le journal PAROD au <b>minimum</b> au 31 décembre (4 T)</li> <li>comptabilisé dans le journal de trésorerie à la date du paiement.</li> </ul>			Par / Doy
4672000200	Débiteurs Créditeurs divers	<p>Il sert à enregistrer les opérations réalisées en transit pour le compte d'organismes extérieurs (<i>par ex : une quête réalisée pour une école</i>).</p>		<b>Au 31 Décembre, le solde doit être justifié par des pièces comptables.</b>	Par / Doy
4672600000	Enfants de Chœur	<p>A l'issue des cérémonies (notamment baptêmes, mariages), les enfants de chœur peuvent présenter un plateau au fond de l'église. Le produit de ces quêtes et participations éventuelles versées à cet effet sert à financer des activités (notamment sorties, goûters, voyages ...) pour ces enfants de chœur :</p> <p>Au fur et à mesure des recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(D) du compte de classe 5 - Banque</li> <li>(C) du compte de classe 46726000 – Enfants de chœur</li> </ul> <p>Au fur et à mesure des paiements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(D) du compte de classe 46726000 – Enfants de chœur</li> <li>(C) du compte de classe 5 – Banque</li> </ul>		Le compte 467260000 n'est pas à solder en fin d'année.	Par

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
4673301000	Pèlerinages Diocèse	Elles encaissent la participation des paroissiens et la reversent au service pèlerinage du Diocèse. Au fur et à mesure des recettes : <ul style="list-style-type: none"> <li>(D) du compte de classe 5 - Banque</li> <li>(C) du compte de classe 46733000 – Pèlerinages</li> </ul> Au fur et à mesure des paiements : <ul style="list-style-type: none"> <li>(D) du compte de classe 46733000 – Pèlerinages</li> <li>(C) du compte de classe 5 - Banque</li> </ul>		Ce compte doit être soldé au 31 décembre.	Par
4673302000	Pèlerinages Tombolas	Ce compte est crédité du montant des billets de tombola vendus. Ce compte est débité du montant des chèques établis à l'ordre du service des pèlerinages pour le bénéfice des gagnants.		Ce compte n'est pas à solder au 31 Décembre.	Par
4673303000	Pèlerinages Paroisses	Il s'agit des organisations de voyages au sein même d'une paroisse			Par
4686000000	Charges à payer hors périmètre	<u>Définition du périmètre</u> : relations réciproques entre Paroisses, Doyennés et services du Diocèse Au 31 décembre de chaque année, les Paroisses préparent un état des charges hors périmètre dont le montant est connu et qui n'ont pas fait l'objet d'un règlement, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ des rémunérations dues aux personnels (compte 4210000000 - Personnel - Rémunérations dues au 31 décembre)</li> <li>✓ des charges salariales (compte 4370000000 – Organismes Sociaux)</li> </ul>		Ce compte ne sera mouvementé que par les services comptables du Diocèse sur production d'un état récapitulatif.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

4687000000	<b>Produits à recevoir hors périmètre</b>	<u>Définition du périmètre</u> : relations réciproques entre Paroisses, Doyennés et services du Diocèse Au 31 décembre de chaque année, les Paroisses préparent un état des produits hors périmètre dont le montant est connu et qui n'ont pas fait l'objet d'un encaissement.		Ce compte ne sera mouvementé que par les services comptables du Diocèse sur <b>présentation d'un état récapitulatif.</b>	V
4710100000	<b>Compte d'Attente</b>	Les opérations qui ne peuvent pas être imputées, de façon certaine, à un compte déterminé au moment où elles doivent être enregistrées ou qui exigent une information complémentaire, sont inscrites provisoirement dans ce compte. <b>Dès l'obtention de l'information, l'écriture est modifiée en conséquence.</b>		Ce compte doit être <b>obligatoirement</b> soldé au plus tard au 31 décembre de chaque année. Ce procédé de comptabilisation ne doit être utilisé qu'à titre exceptionnel.	Par / Doy
4860000000	<b>Charges Constatées d'Avance</b>	Au 31 décembre de chaque année, les Paroisses préparent un état des charges constatées d'avance. Ces charges sont comptabilisées sur l'exercice et concernent l'exercice suivant.		Ce compte ne sera mouvementé que par les services comptables du Diocèse.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

### CLASSE 5 – Comptes Financiers

Les comptes financiers enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec les banques, les CCP ...

Par extension, ils comprennent les comptes relatifs aux Valeurs Mobilières de Placement.

50000xxxxx	V.M.P./Titres	<p>Les Valeurs Mobilières de Placement sont des titres acquis par l'Association Diocésaine en vue de rémunérer ses liquidités.</p> <p>Les Paroisses ne peuvent pas gérer directement leurs liquidités. Elles ne peuvent le faire qu'à travers les outils mis à leur disposition par l'Association Diocésaine (actuellement CEADA et Compte Pivot).</p>		<p>Si de telles valeurs existent, la Paroisse en termine la gestion en lien avec l'Econome diocésain. <b><u>En aucun cas, elle ne peut en souscrire de nouvelles.</u></b></p>	Par / Doy
51200xxxxx	Banques	<p>Les Paroisses et Doyennés n'ayant pas la personnalité juridique, seule l'Association Diocésaine peut ouvrir un compte bancaire. Si cette dernière venait à demander la clôture d'un compte existant, les Paroisses et Doyennés ne pourraient s'y opposer.</p> <p>L'utilisation du journal informatique de banque est impérative.</p> <p>Il n'est pas tenu de comptabilité d'engagement. Les écritures de trésorerie sont saisies conformément aux relevés.</p> <p><u>Principe</u> : Une ligne du relevé de banque ne peut pas être fractionnée dans le compte banque correspondant.</p>		<p><b>Il doit être systématiquement procédé à la concordance du solde comptable avec le solde du relevé.</b></p>	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

51400xxxxx	CCP	<p>Les Paroisses et Doyennés n'ayant pas la personnalité juridique, seule l'Association Diocésaine peut ouvrir un compte courant postal. Si cette dernière venait à en demander la clôture d'un compte existant, les Paroisses et Doyennés ne pourraient s'y opposer.</p> <p>L'utilisation du journal informatique de CCP est impérative.</p> <p>Il n'est pas tenu de comptabilité d'engagement. Les écritures de trésorerie sont saisies conformément aux relevés.</p> <p><u>Principe</u> : Une ligne du relevé de CCP ne peut pas être fractionnée dans le compte CCP correspondant.</p>		<p><b>Il doit être systématiquement procédé à la concordance du solde comptable avec le solde du relevé.</b></p>	Par / Doy
512xxxxxx2	Livret Epargne	<p>Les Paroisses et Doyennés n'ayant pas la personnalité juridique, <b>seule l'Association Diocésaine peut ouvrir un Livret Epargne</b>. Si cette dernière venait à demander la clôture d'un compte existant, les Paroisses et Doyennés ne pourraient s'y opposer.</p> <p>Les Paroisses ne peuvent pas gérer directement leurs liquidités. Elles ne peuvent le faire qu'à travers les outils mis à leur disposition par l'Association Diocésaine (actuellement CEADA et Compte Pivot).</p> <p>Si de telles valeurs existent, la Paroisse en termine la gestion. Elle ne peut plus y effectuer de versement.</p> <p>Dans ce cas, l'utilisation du journal informatique de Livret Epargne est impérative.</p>			Par / Doy



COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

53000xxxxx	Caisse	<p>Le registre de caisse <b>fourni par l'Association Diocésaine</b> est obligatoire. Tous les mouvements espèces doivent transiter par la Caisse. L'utilisation du journal informatique de caisse est impérative.</p> <p>Dans la mesure où la caisse de la Paroisse dépassera le seuil de 150€, un versement en banque doit être effectué le plus rapidement possible (en utilisant le compte 580 pour le retrait en caisse et 580 pour le dépôt en banque).</p> <p>Compte tenu des distances séparant les différents lieux de collecte des espèces, pour réduire les déplacements, des avances permanentes d'espèces d'un montant maximum de 30€ pourraient être consenties contre reçu signé (Pour autant, une seule caisse par Paroisse est impérative).</p>		Son solde est toujours débiteur ou nul.	Par / Doy
58000xxxxx	Virements de Fonds	<p>Les comptes de virements de fonds sont des comptes utilisés pour les transferts financiers entre la Banque et la Caisse ou de banque à banque.</p> <p>Dans Le journal de caisse:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (D) 58000000 - Virements de fonds</li> <li>○ (C) 53000000 - Caisse</li> </ul> <p>Dans le journal de Banque ou CCP</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (D) 512 ou 514 - Banque ou CCP</li> <li>○ (C) 58000000 - Virements de fonds</li> </ul>		Il est interdit de passer directement d'un compte de trésorerie à un autre. Ce compte doit être impérativement soldé en fin de période.	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

<b>580101xxxx</b> <b>+</b> <b>Rôle tiers</b>	<b>Compte Pivot</b>	<p>Le solde de ce compte représente le montant de la trésorerie à court terme de la Paroisse ou du Doyenné gérée par l'Association Diocésaine.</p> <p>Lors de la réception du relevé postal, il faut impérativement passer aux dates figurant sur le relevé les écritures comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « virement au compte associé » <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (D) 58010000 - Compte Pivo</li> <li>○ (C) 51400XXX - CCP</li> </ul> </li> <li>• « virement ADA » <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (D) 51400XXX - CCP</li> <li>○ (C) 58010000 - Compte Pivot</li> </ul> </li> </ul>			
<b>580201xxxx</b> <b>+</b> <b>Rôle tiers</b>	<b>CEADA</b>	<p>La CEADA est une Caisse d'Epargne interne à l'Association Diocésaine d'Arras fonctionnant exactement selon les méthodes et les rythmes des Caisses d'Epargne officielles. Taux d'intérêts servi = celui des Livrets A des Caisses d'Epargne officielles augmenté de 0,5 point.</p> <p>Les Paroisses et Doyennés passent de ce fait leurs écritures de versement et de retrait sur la CEADA par ce compte. Le solde de ce compte représente le montant de la trésorerie stable de la Paroisse ou du Doyenné gérée par l'Association Diocésaine.</p> <p>Lors d'un versement ou retrait, il faut impérativement passer à bonne date les écritures comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « versement à la CEADA » <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (D) 58020000 - Compte CEADA</li> <li>○ (C) 51XXXXXX – Banque ou CCP</li> </ul> </li> <li>• « retrait de la CEADA » <ul style="list-style-type: none"> <li>○ (D) 51XXXXXX – Banque ou CCP</li> <li>○ (C) 58020000 - Compte CEADA</li> </ul> </li> </ul>			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

590000000	<b>Dépréciation des V.M.P./Titres</b>	Pour les Paroisses et Doyennés qui détiennent encore un portefeuille de Valeurs Mobilières de Placement, ce compte doit être utilisé pour constater la moins value potentielle indiquée sur le relevé de titres au 31 décembre.		Ce compte ne sera mouvementé que par les services comptables du Diocèse.	v
-----------	---------------------------------------	---	--	--	---

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

### CLASSE 6 – Comptes de Charges

Les comptes de la classe 6 regroupent les charges de l'exercice par nature, y compris celles concernant les exercices antérieurs.

Les dotations aux amortissements et aux provisions font partie des charges de l'exercice.

Ces charges sont à comptabiliser TTC.

6061100000	Eau	toutes les factures d'eau, y compris l'eau des maisons des prêtres			Par / Doy
6061200000	Electricité	toutes les factures d'électricité et de chauffage y compris pour les maisons des prêtres			Par / Doy
6061300000	Chauffage	Gaz , Fuel, Pétrole, Bois, y compris pour les maisons des prêtres			Par / Doy
6063000000	Fournitures & Produits d'Entretien	Fournitures d'entretien (balais, serpillières, ampoules ...)	les matériels (cf 606320000000 – Petit Matériel)		Par / Doy
6063200000	Petit Matériel – Petit Equipement	les achats de matériels non consommables et non immobilisés (aspirateur, cafetière, .... )	les matériels de bureau (photocopieurs, imprimantes, cf 606400000000 – Fournitures de Bureau)		Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
6063900000	<b>Fournitures Culte/Liturgie + Cierges</b>	les cierges de culte, de dévotion, ... les hosties, l'encens, le vin, les nappes, les fleurs et décorations, ... <b>les croix, missels, cierges et livrets de baptêmes</b> <b>les aubes, chasubles</b>			Par / Doy
6064000000	<b>Fournitures de Bureau</b>	ensembles informatiques, photocopieurs, imprimantes, ... d'une valeur inférieure à 1000 euros consommables : papeterie (quelle que soit la destination), cartouche d'encre, ...	ensembles informatiques, photocopieurs, imprimantes, ... d'une valeur supérieure à 1000 euros les locations et contrats d'entretien		Par / Doy
6083500000	<b>Fournitures Catéchèse</b>	<b>livres de catéchèse enfants et supports spécifiques</b>			Par / Doy
6132000000	<b>Locations Immobilières</b>	les loyers récurrents résultant d'un bail. Les charges locatives y afférentes.			Par / Doy
6136000000	<b>Locations Mobilières</b>	les loyers récurrents résultant d'un contrat de location (ex : photocopieur pour la partie location, ...).	les contrats d'entretien et les consommables (toner, ...)		Par / Doy
6152000000	<b>Entretien Réparation Immobilier</b>	toutes les dépenses spécifiques d'un montant inférieur à 5000 € et celles supérieures à 5000 € qui n'ont pas pour finalité de prolonger la durée de vie du bien immobilisé <i>par exemple : peinture, tapisserie, vitres et vitraux, ....</i>	les investissements immobiliers (à comptabiliser en immobilisation en cours)	Pour apprécier le caractère de la charge ou de l'investissement, il est fortement conseillé de consulter les Services Comptables du Diocèse	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
6153000000	<b>Entretien Réparation Mobilier</b>	toutes les dépenses spécifiques d'un montant inférieur à 1000 € et celles supérieures à 1000 € qui n'ont pas pour finalité de prolonger la durée de vie du bien immobilisé. <i>par ex : changement du brûleur de chaufferie, réparation de photocopieur, réparation de la sono, réparation de l'orgue portatif ...</i>	les investissements mobiliers	Pour apprécier le caractère de la charge ou de l'investissement, il est fortement conseillé de consulter les Services Comptables du Diocèse	Par / Doy
6156000000	<b>Contrat Maintenance</b>	les charges résultant d'un contrat d'entretien de matériel : extincteurs, photocopieurs, ascenseurs	les charges de location		Par / Doy
6160000000	<b>Primes d'Assurance Hors Périmètre</b>	les primes d'assurance mobilières et immobilières	les primes d'assurance Mutuelle St Christophe les primes d'assurance relatives aux véhicules de transport		Par / Doy
6160100000	<b>Assurances Immobilières (Mutuelle St.Christophe)</b>	toutes les primes d'assurance Mutuelle St Christophe, y compris les presbytères			Par / Doy
6163000000	<b>Assurances Véhicules de Transport</b>	les primes d'assurance relatives aux véhicules de transport			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
617000000	Formation	tous les frais (quel que soit l'organisme dispensateur) liés à la formation, y compris les frais de déplacement, de repas, ...		Ce compte est mouvementé au niveau du Doyenné, auquel les Paroisses transmettent les frais correspondants qui sont imputés sur le Casuel	Doy
618000000	Abonnements/Documentation Hors Périmètre	toutes opérations d'abonnements et de documentation hors services diocésains			Par / Doy
618010000	Annuaire, Livrets, Dossiers Administratifs Périmètre	les documents fournis par les services diocésains	Les livrets baptêmes		Par / Doy
618020000	Abonnements Eglise d'Arras	les remboursements par les Paroisses ou les Doyennés des abonnements individuels souscrits, y compris par les prêtres.		Il est rappelé que les Paroisses ne peuvent pas régler ces abonnements directement à la revue.	Par / Doy
618120000	Abonnements Journal Paroissial	les règlements aux éditeurs (par ex : Bayard Presse) des abonnements des paroissiens.			Par / Doy
621000000	Personnel Extérieur Hors Périmètre	les charges de personnel extérieur facturées par des organismes ou associations	les charges relatives au personnel de la Paroisse. (cf comptes 6411100000 et 6450000000)		Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
6210100000	<b>Personnel Extérieur Périmètre</b>	les charges relatives au personnel géré par une autre Paroisse ou Doyenné et mis à la disposition de la Paroisse ou du Doyenné.			Par / Doy
6222000000	<b>Honoraires Intervenants Extérieurs</b>	les honoraires facturés par les prédicateurs, conférenciers (selon le barème de la Conférence des Evêques de France) ou exceptionnellement par les organistes	les honoraires de messes	<b>Ces honoraires doivent être communiqués au plus tard le 31 janvier à l'Association Diocésaine qui les déclare à l'administration fiscale.</b>	Par / Doy
6230000000	<b>Publicité et Relations Publiques</b>	les tracts, affiches et frais de presse relatifs aux manifestations organisées aux frais des Paroisses ou Doyennés.	les frais de réception les charges liées aux neuvaines		Par / Doy



COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
6238000000	<b>Dons et Pourboires</b>	les dons et pourboires versés exceptionnellement par une Paroisse ou un Doyenné.		Les dons à des œuvres caritatives ou d'enseignement (contraire à l'objet social de l'A.D.A.), les dons aux prêtres sont interdits. Les dons et pourboires réguliers à des personnes identifiées sont assimilés à la rémunération de travail dissimulé (voir les services du Diocèse).	Par / Doy
6251000000	<b>Frais de Déplacement</b>	tous les frais de déplacements occasionnés pour les besoins de l'Eglise sur présentation de justificatifs <b>Cf Bordereau 8</b> Les frais de déplacement des prêtres réglés par le Doyenné	les déplacements liés à la formation, aux neuvaines, aux enfants de chœur		Par / Doy
6256000000	<b>Frais Missions Réceptions</b>	les frais de repas et ceux occasionnés par les pots d'amitié, fêtes de l'église, petites réceptions.	les frais liés à la formation, aux neuvaines, aux enfants de chœur		Par / Doy
6261000000	<b>Frais Postaux</b>	les timbres et frais d'envois postaux ou d'acheminement de la paroisse le remboursement des frais postaux engagés par le prêtre dans le cadre de sa mission.	les frais postaux personnels du prêtre		Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
6262000000	Téléphone - Internet	les factures de téléphone et internet de la paroisse. le remboursement des frais de téléphone et internet engagés par le prêtre dans le cadre de sa mission.	les frais téléphone personnels du prêtre.		Par / Doy
6270000000	Services Bancaires	les frais de relevés et de tenue de compte, et les autres prestations assurées par les établissements bancaires, abonnements LBP net	les intérêts débiteurs		Par / Doy
6281000000	Cotisations	Cotisations aux Associations (Regard en Marche, cotisations paroissiales)			
6283000000	Frais Personnels du Prêtre	les charges nées de la refacturation entre paroisses et/ou doyennés concernant les prêtres dans l'exercice de leur fonction (la convention de refacturation doit être communiquée au diocèse), aide aux prêtres	tous les frais afférents au logement des prêtres (eau, électricité, gaz, chauffage, assurances et taxe d'habitation du presbytère ou lieu de résidence, ...) les remboursements des autres frais des prêtres dans l'exercice de leur ministère (timbres, téléphone, internet, fournitures de bureau)	Concernant l'assurance transport, le remboursement se fera au prêtre rattaché à la Paroisse dans la limite d'un plafond fixé par le Diocèse.	Par / Doy
6378000000	Taxes diverses	la redevance payée par les Paroisses pour les postes de télévision situés dans les salles paroissiales taxes sur les ordures ménagères.	la redevance diocésaine		Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

6350100000	<b>Taxe Foncière Périphère</b>	les remboursements au Diocèse des taxes foncières			Par / Doy
6351300000	<b>Taxe d'Habitation</b>	toutes les taxes d'habitation			Par / Doy
6411100000	<b>Personnel Laïc</b>	le montant net des salaires du personnel employé par les Paroisses ou Doyennés.	le montant des charges sociales (compte 6450000000 - Charges Soc. Pers. Laïc) les charges du personnel extérieur (compte 6210000000 - Personnel Extérieur Hors Périphère ou 6210000100 - Personnel Extérieur Périphère)		Par / Doy
6450000000	<b>Charges Sociales Personnel Laïc</b>	les charges URSSAF, Caisse de Retraite, Pôle Emploi, Médecine du Travail, Organisme de Formation Continue, ...			Par / Doy
6501000000	<b>Redevance Diocésaine</b>	Les Paroisses versent une redevance au Diocèse pour qu'il puisse assurer son fonctionnement. Celle-ci est appelée par le Diocèse et répartie en Comité Economique de Doyenné (CED).			Par
6501201000	<b>Participation Travaux Périphère</b>	la participation des Paroisses et/ou Doyennés aux travaux exécutés sur des immeubles diocésains à la demande de l'Association Diocésaine.	l'entretien sur les immeubles.		Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

6511000000	<b>Subventions Ecclésiales Accordées</b>	les participations décidées en CED ou CPAE et octroyées à des mouvements et services d'Eglise pour leur fonctionnement.		les subventions à des personnes identifiées sont assimilées à la rémunération de travail dissimulé (voir les services du Diocèse). Les subventions à des œuvres caritatives ou d'enseignement qui sont interdits (contraire à l'objet social de l'A.D.A.)	Par / Doy
6513000000	<b>Redevance Doyenné</b>	La totalité des redevances trimestrielles versées au Doyenné, lesquelles sont fixées chaque début d'année par le CED.			Par
6551000000	<b>Dépenses Casuel</b>	le reversement trimestriel par le Doyenné au Diocèse de 80% des recettes provenant du Casuel ( <b>cf Bordereau 9</b> )			Doy
6580000000	<b>Charges Diverses de Gestion Courante</b>	les charges d'exploitation qui ne peuvent être classées dans d'autres comptes de charges <b>petits écarts de règlements</b>			Par / Doy
6583000000	<b>Charges Serv Evangélique des Malades</b>	les charges provenant du Service Evangélique des Malades			Par / Doy
6584000000	<b>Charges Manifestations</b>	les charges provenant des kermesses, autres manifestations, participations aux frais de salles			Par / Doy
6585000000	<b>Achat Fournitures pour présents</b>	documentations proposées aux visiteurs et pouvant faire l'objet d'un don (livrets, cartes postales, médailles, chapelets ...) documentations gratuites (prospectus, avis, ...)			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

6586000000	<b>Charges Neuvaines</b>	toutes les dépenses significatives afférentes aux neuvaines, quelle qu'en soit la nature (documentations, bougies, locations, prestations, affiches, tracts, frais de presse, ....)			Par / Doy
6611000000	<b>Intérêts S/Emprunts Hors Périmètre</b>	les intérêts versés sur les emprunts contractés auprès d'autres organismes que la CEADA.	les commissions et services bancaires y afférents.	Il est rappelé que les emprunts contractés postérieurement au 1 <sup>er</sup> Janvier 2010 ne peuvent l'être qu'auprès de la CEADA. Ce compte ne sera mouvementé que par les services comptables du Diocèse.	V
6611010000	<b>Intérêts S/Emprunts CEADA Périmètre</b>	les intérêts versés sur les emprunts contractés auprès de la CEADA (se référer au tableau d'amortissement de la CEADA pour la ventilation capital et intérêts)			Par / Doy
6616000000	<b>Agios/Banque et Banque Postale</b>	les intérêts débiteurs sur comptes bancaires.	les commissions et services bancaires y afférents.		Par / Doy
6679000000	<b>Moins Value / Cessions VMP</b>	la différence négative entre la valeur de cession des Valeurs Mobilières de Placement et leur prix d'achat.	la différence positive entre la valeur de cession des Valeurs Mobilières de Placement et leur prix d'achat. (cf 7679000000 – Plus Value / Cessions VMP).	Ce compte est mouvementé par les services comptables du diocèse sur la base des documents fournis par les paroisses.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
671000000	<b>Charges Exceptionnelles de Gestion</b>	vol, détérioration, ...	les petits écarts (2€) sur versements bancaires (compte 658)	Les charges exceptionnelles sont distinguées afin que le compte de résultat puisse faire apparaître le résultat courant et le résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de la Paroisse et/ou du Doyenné.	Par / Doy
671500000	<b>Subvention Exceptionnelle</b>	les subventions ecclésiales ou non, non récurrentes, accordées par les Paroisses ou Doyennés.	les subventions à des personnes identifiées qui sont assimilés à la rémunération de travail dissimulé (voir les services du Diocèse).	<b>Elles nécessitent l'accord du CPAE et des services du Diocèse.</b>	Par / Doy
672000000	<b>Charges sur Exercices Antérieurs</b>	En cours de période, la Paroisse ou le Doyenné peut utiliser ce compte pour enregistrer les charges sur exercices antérieurs.		Ce compte n'est à utiliser que sur indication des Services Comptables du Diocèse.	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

6811000000	<b>Dotations aux Amortissements</b>	<p>les dotations annuelles calculées par les Services Comptables du Diocèse à partir des immobilisations dont la nature est définie par le Diocèse et dont le montant lui est communiqué régulièrement au travers du double des factures concernées.</p> <p>Ce compte est destiné à faire apparaître dans les charges de l'exercice la dotation annuelle aux amortissements, c'est à dire la dépréciation comptable des immobilisations.</p> <p>Ce compte est débité le dernier jour de l'année par le crédit des comptes 2813xx, 2814xx et 2818xx ci-dessus explicités.</p>		Ces montants sont saisis par les services comptables du Diocèse.	V
6860000000	<b>Dotation Provision sur Titres</b>	<p>la différence négative entre la valeur au 31 décembre des Valeurs Mobilières de Placement (cf relevé titres correspondant) et leur prix de revient.</p> <p>La dépréciation d'un titre est la constatation que sa valeur au 31 décembre est devenue inférieure à son prix de revient.</p> <p>Ce compte est débité le dernier jour de l'année par le crédit des comptes 5900000000 - Dépréciation des V.M.P./Titres, ci-dessus explicité.</p>	la différence positive entre la valeur au 31 décembre des Valeurs Mobilières de Placement (cf relevé titres correspondant) et leur prix de revient.	Ces montants sont saisis par les services comptables du diocèse.	V
6890000000	<b>Dotation Fonds Dédiés</b>	<p>les sommes attribuées par un organisme extérieur ou une personne physique pour la réalisation d'une opération déterminée, et dont la réalisation n'est pas achevée à la fin de l'exercice, sont classées au 31 décembre dans ce compte, les sommes non affectées par le crédit du 1890000000 – Fonds dédiés.</p>		Ces montants sont saisis par les services comptables du diocèse.	V

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

### CLASSE 7 – Comptes de Produits

Les comptes de la classe 7 regroupent les produits de l'exercice par nature, y compris ceux concernant les exercices antérieurs.

<b>7083500000</b>	<b>Contributions Catéchèse</b>	Toutes les recettes liées à la catéchèse (cotisations des familles, livres de catéchèse enfants, documentation, participations aux frais de déplacements et aux manifestations diverses, ...)			Par / Doy
<b>7111000000</b>	<b>Première Quête</b>	La première quête si elle n'est pas impéree.	Les quêtes impérees		Par
<b>7111100000</b>	<b>Quêtes/Services Religieux</b>	Il s'agit des quêtes encaissées à l'occasion des services religieux (baptêmes, mariages, funérailles)			Par
<b>7115000000</b>	<b>Troncs</b>	Il s'agit des sommes perçues dans les troncs. Si certains troncs sont affectés, les sommes recueillies doivent être exclusivement utilisées conformément à leur objet.		Leur gestion est extra-comptable.	Par
<b>7200000000</b>	<b>Produits Services Religieux</b>	le montant perçu à l'occasion d'un Service Religieux (Mariages, Funérailles) est amputé d'un honoraire de messe.			Par



COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
721000000	<b>Part Paroisses S/Recommandations</b>	<p>Il s'agit des recommandations des familles au moment de la Toussaint ou en cours d'année, afin de prier 1 fois par mois (de novembre à octobre suivant) pour les défunts recommandés.</p> <p>Les montants ainsi perçus sont enregistrés durant toute l'année sur un compte de transit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (D) du compte de classe 5 (caisse ou banque)</li> <li>• (C) du compte 452120020 – Recommandations à répartir</li> </ul> <p>Au 31 décembre, la Paroisse solde son compte comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• (D) du compte 452120020 – Recommandations à répartir</li> <li>• (C) du compte 453200000 – Honoraires de messe pour les 12 messes</li> <li>• (C) du compte 721000000 Part Paroisses S/Recommandations pour un montant égal à 50% du solde restant après l'affectation des 12 messes.</li> <li>• (C) du compte 420100000 – Casuel pour le solde</li> </ul>			Par
722000000	<b>Quête Chauffage</b>	les quêtes chauffage décidées par le CPAE : leur produit revient intégralement à la Paroisse.			Par
740200000	<b>Autres Subventions (Non Ecclésiales)</b>	les subventions reçues d' <u>organismes</u> hors périmètre (mairies, ...)			Par
740400000	<b>Cotisations Paroisses</b>	les redevances trimestrielles perçues par le Doyenné pour son fonctionnement, lesquelles sont fixées chaque début d'année par le CED.			Doy
750000000	<b>Dons Divers Reçus</b>	<p>les dons versés par les personnes physiques ou anonymes.</p> <p>Les dons faits à la Paroisse sont des recettes non récurrentes pour cette dernière. Ils restent en totalité dans les comptes de la Paroisse.</p>		Ils ne donnent pas droit à reçu fiscal.	Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

7511200000	<b>Offrandes Cierges</b>	les offrandes déposées dans les troncs affectés aux cierges de dévotion.			Par / Doy
7513000000	<b>Messes Binages/Trinages</b>	les honoraires de messes reversés à la Paroisse par les prêtres qui ont célébré plus d'une messe quotidienne. Ces honoraires sont reversés trimestriellement au Doyenné au travers du bordereau Paroisse à Doyenné (cf Bordereaux 1 et 2).			Doy
7521900000	<b>Locations</b>	Location perçue		Il faut obtenir une copie du bail. <b>Seule l'Association Diocésaine est habilitée à signer des baux.</b>	Par / Doy
7551000000	<b>Recettes Casuel</b>	la totalité des recettes perçues par le Doyenné en provenance des Paroisses dans le cadre du Casuel			Doy
7580000000	<b>Produits Divers de Gestion</b>	les produits d'exploitation qui ne peuvent être classés dans d'autres comptes de produits ( <b>produits des Confréries</b> ).			Par / Doy
7583000000	<b>Produits Serv Evangélique des Malades</b>	les produits provenant du Service Evangélique des Malades			Par / Doy
7584000000	<b>Participations aux frais de salles</b>	les produits provenant des kermesses et autres manifestations <b>les participations aux frais perçues pour la mise à disposition des salles et églises</b>			Par / Doy
7585000000	<b>Offrandes fournitures de Présentoirs</b>	les offrandes et dons provenant des présents : documentations proposées aux visiteurs (livrets, cartes postales, médailles, chapelets ...)			Par
7586000000	<b>Offrandes des Neuvaines</b>	toutes les recettes réalisées dans le cadre des neuvaines, quelle qu'en soit la nature (quêtes, dons, troncs, ....)			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

7600000000	<b>Produits Financiers</b>	les dividendes perçus sur les Valeurs Mobilières de Placement qui seraient encore détenues par les Paroisses (cf cpt 50000xxxxx) les intérêts des comptes sur livret qui seraient encore détenus par les Paroisses (cf cpt 512xxxxxx2)	les intérêts de la CEADA et du Compte Pivot		Par / Doy
7630100000	<b>Intérêts CEADA</b>	les intérêts versés par la CEADA			Par / Doy
7640100000	<b>Intérêts du Compte Pivot</b>	Les intérêts du Compte Pivot versés en décembre au titre de l'exercice.			Par / Doy
7679000000	<b>Plus Value / Cessions VMP</b>	la différence positive entre la valeur de cession des Valeurs Mobilières de Placement et leur prix d'achat.	la différence négative entre la valeur de cession des Valeurs Mobilières de Placement et leur prix d'achat. (cf 6679000000 – Moins Value / Cession VMP)	Ce compte est mouvementé par les services comptables du diocèse sur la base des documents fournis par les paroisses.	v

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
771000000	<b>Produits Exceptionnels de Gestion</b>	les produits d'un montant significatif qui ne peuvent pas être classés dans un autre compte de gestion et qui présentent un caractère extraordinaire (de nature inhabituelle ou de survenance exceptionnelle).		Les produits exceptionnels sont distingués afin que le compte de résultat puisse faire apparaître le résultat courant et le résultat exceptionnel. Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de la Paroisse ou du Doyenné.	Par / Doy
771200000	<b>Legs et Successions</b>	les legs destinés à la Paroisse L'Association Diocésaine est <b>seule</b> habilitée à recevoir des Legs et Successions <b>en franchise de droits</b> .		Ce compte est mouvementé par les services comptables du diocèse sur la base des documents fournis par les paroisses.	V
772000000	<b>Produits sur Exercices Antérieurs</b>	En cours de période, la Paroisse ou le Doyenné peut utiliser ce compte pour enregistrer les produits sur exercices antérieurs.			Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

7890000000	<b>Reprise Fonds Dédiés</b>	les sommes attribuées par un organisme extérieur ou une personne physique pour la réalisation d'une opération déterminée, et dont la réalisation n'était pas achevée à la fin de l'exercice précédent, sont classées au 31 décembre dans ce compte, les sommes utilisées dans l'exercice par le débit du compte 1890000000 – Fonds dédiés.		Ce compte est mouvementé par les services comptables du diocèse sur la base des documents fournis par les paroisses.	V
7910000000	<b>Journal Paroissial</b>	les abonnements perçus auprès des paroissiens.	les sommes destinées à la revue « Eglise d'Arras ».		Par / Doy
7911100000	<b>Transferts de Charges – Rbt Indemn Assurance</b>	les remboursements sur sinistres payés par les compagnies d'assurance	les transferts de toutes charges entre Paroisses ou entre Paroisse et Doyenné (cf cpt 7580000000 - Participation Aux Frais Périmètre)		Par / Doy
7911200000	<b>Transferts de Charges – Rbt Indemn Journalières</b>	les remboursements des Indemnités Journalières versées aux salariés.	les transferts de toutes charges entre Paroisses ou entre Paroisse et Doyenné (cf cpt 7580000000 - Participation Aux Frais Périmètre)		Par / Doy

COMPTES	INTITULE	COMPREND	NE COMPREND PAS	REMARQUES	Utilité
---------	----------	----------	-----------------	-----------	---------

7911300000	<b>Transferts de Charges – Rbt personnel</b>	les remboursements des salariés mis à disposition d'autres Paroisses ou au Doyenné	les transferts de toutes charges entre Paroisses ou entre Paroisse et Doyenné (cf cpt 7580000000 - Participation Aux Frais Périmètre)		Par / Doy
7911400000	<b>Transferts de Charges – Autres Rembt</b>	les autres remboursements ( <i>par ex remboursements de taxes, notamment foncières</i> )	les transferts de toutes charges entre Paroisses ou entre Paroisse et Doyenné (cf cpt 7580000000 - Participation Aux Frais Périmètre)		Par / Doy
7911500000	<b>Transferts de Charges Périmètre</b>	les produits nés de la refacturation entre paroisses et/ou doyennés.			